

GUIDE PREPARATION VOYAGES

Ce guide est destiné aux Sarites souhaitant organiser un voyage pour le club, il a pour objectif de fournir toutes les informations nécessaires à sa préparation. Il présente de la façon la plus exhaustive possible les éléments financiers propres à notre club.

Il est composé d'une description des différentes étapes et d'annexes. Dans ces annexes figurent des exemples, les documents vierges seront actualisés et remis aux organisateurs du séjour par la commission voyage, les frais de préparation seront réévalués régulièrement. Le rôle de la Commission Voyage est d'accompagner les animateurs dans le processus de préparation du projet puis de le valider.

La Commission Voyage est composée de la présidente du club et de deux membres du C.A. (E. Cerf, R. Cantiniaux & J.L. Lavoix actuellement).

Sortie annuelle de 5/6 jours

Préparation du séjour

Plusieurs destinations ainsi que la période peuvent être proposées, la Commission Voyage donne son accord avant **tout engagement**.

Choix hébergement :

Capacité (52 /53+ chauffeur), emplacement judicieux, pension complète avec pique-nique le midi. Plutôt chambres simples ou doubles, des chambres particulières moyennant supplément peuvent être proposées selon les possibilités.

Choix des randos , des visites :

Les randonnées doivent être praticables par tous les adhérents du club: éviter de longues randos et des dénivelés importants (Indice IBP: permet d'évaluer le niveau de difficulté de la randonnée), pour les randos à la journée prévoir **si possible** un stationnement pour le car le midi afin de ramener des randonneurs si besoin.

La reconnaissance des randonnées est indispensable.

Circuits & trajets en car :

Trajets aller-retour à calculer précisément avec les pauses.

Prévision précise des transferts : longueur et durée.

Ces deux points sont à construire si nécessaire avec l'autocariste.

Prévoir les stationnements du car.

Organisation :

le timing est important, durée des randos et des visites, temps de déplacement en car, temps de repas...

Rédaction du programme :

Il faut remplir précisément **les annexes 12 & 7 FFR** (annexe 2) destinées à l'enregistrement du voyage auprès de la FFR.

Etablissement du budget: (Utilisation du tableau en annexe 1)

Hébergement :

52/53 + le chauffeur. (Pension complète avec pique-nique le midi).
Les devis doivent être signés.

Transport :

Coût du car : Trajets A/R, calcul précis de tous les déplacements à effectuer pour la pratique des randonnées et les visites. Faire établir 2 devis minimum suivant planning présenté en annexe 2 (Annexe 7 FFR).
Préciser les péages, autres transferts et parking dans le devis.
Les devis doivent être signés.

Visites:

Coût visites : négocier des tarifs groupes.

Frais annexes :

Frais préparation : se référer au tableau en annexe 1 concernant les frais Km et autres, utiliser la fiche de frais en vue du remboursement de ceux ci. La base de remboursement serait la suivante: 4 personnes pour 2 reconnaissances de quelques jours, adaptable évidemment, notamment à toutes situations imprévues.

Options : transfert (téléphérique, etc.), location raquettes, transport.

Pourboires: Chauffeur (40 à 100 € selon durée du séjour), Services (20 à 100 € selon durée), données issues de l'historique de la comptabilité de la SAR.

Convivialité: cadeaux, apéros : à définir précisément.

Cotisations FFRA : reversées à la Fédération.

Assurance annulation facultative:

Il faut proposer une assurance aux participants, le prix varie selon le coût du séjour (Annexe 4: annexe 11 FFR) .

Bilan financier APRES le séjour:

Un bilan financier du séjour est établi après le voyage avec les organisateurs, la commission voyage et le trésorier du club. Les synthèses sont présentées en A.G. avec le rapport financier.

Communication à la SAR

Commission voyage:

Préparation en lien avec les organisateurs et membres de la commission puis validation.

Documents pré-inscription, assurances :

Ce **bulletin de pré-inscription** (Annexe 3) doit être rédigé précisément, il reprend les informations de l'annexe 12 FFR destinée à l'immatriculation du voyage.

Il présente le voyage, le coût prévisionnel (séjour, options et assurances facultatives), les dates de règlement, modalités de pré-inscription.

Il peut être expédié environ 6 mois avant le séjour, ce délai est variable selon la nature et le lieu du séjour: quelques semaines pour la sortie d'un jour à 1 an pour le séjour annuel (Irlande par exemple).

Diffusion du projet de séjour:

Les bulletins de **pré-inscription** sont envoyés, ainsi que les documents relatifs à l'assurance (Annexe 4: annexes 11, 11bis & 11 ter), à tous les adhérents avec date limite de retour. Il faut impérativement avoir la preuve d'une proposition d'assurance acceptée ou non par le voyageur. Les participants doivent impérativement être affiliés à la F.F.R. et assurés (licence club ou Pass Découverte couvrant la durée du séjour).

Inscription au séjour:

APRES validation et immatriculation du voyage par le correspondant tourisme du CDRP 17 (Item enregistrement FFR), le **bulletin définitif d'inscription** est envoyé aux pré-inscrits (Annexe 3 : annexes 13 & 13 bis FFR).

Suivi des inscriptions:

Par les organisateurs, il est indispensable d'établir un tableau sur lequel figurent précisément les coordonnées des participants, leurs règlements successifs, l'assurance ou non.

Si le nombre de demande d'inscriptions dépasse la capacité prévue, une liste d'attente est établie. Les inscriptions sont faites dans l'ordre de réception des bulletins.

Dans l'hypothèse où il serait nécessaire de déclencher une demande de remboursement de séjour auprès de l'assurance, il faut l'effectuer très rapidement après communication des documents par le participant.

Annulation d'un participant:

Avant l'inscription à la FFR: si le participant est remplacé par un autre, ce dernier rembourse le montant du voyage et le chèque d'assurance n'est pas encaissé par le club. Si pas de remplaçant : perte de l'acompte.

Après inscription à la FFR: si pas de remplaçant et pas de motif ouvrant à remboursement par l'assurance l'acompte et assurance sont perdues, si prise en charge par l'assurance le participant est remboursé sauf la prime d'assurance. Si le participant est remplacé, il perd quand même assurance et cotisation Immat. Tourisme (Qqes euros).

Enregistrement F.F.R. (CDRP 17)

Demande immatriculation du voyage au correspondant CDRP 17 via le site F.F.R. du club: effectuée par la commission voyage avec un organisateur du voyage. Utilisation des différentes annexes précédemment rédigées.

Inscriptions des participants sur le site de la F.F.R. après obtention de l'immatriculation : effectuées par la commission voyage et organisateurs au vu des bulletins de pré-inscriptions et assurances

Remise aux inscrits des formulaires définitifs inscription au séjour signés (Cf. Item communication SAR).

Sortie Raquettes et Voyage itinérant

La démarche est identique :

Trajets sont adaptés soit covoiturage ou mini Bus. Attention: le covoiturage ne doit pas être intégré au séjour (afin d'éviter d'éventuels problèmes d'assurances FFR/conducteurs).

Pour l'itinérant: le descriptif des randonnées doit être complet (tracé sur carte IGN, durée et indice IBP); les types d'hébergements précisés (hôtels, gîtes, ...); la reconnaissance des randonnées étant compliquée (Temps & distance), il faut privilégier des sentiers balisés (GR, GRP, PR).

Sortie une journée (voyage fin d'année)

La démarche est identique:

Trajet est adapté soit car, covoiturage ou mini bus (suivant le nombre d'adhérents susceptible de s'inscrire, les Km et donc budget)

Annexe 1

Synthèse financière

Prestations					
Hebergement					
Jour					
pension complete base double					
Chauffeur (chambre ind)					
Apero / anniversaire					
taxe de sejour					
Remise 10% FFRANDO (àverifier)					
Gratuité Groupe					
Gratuité Chauffeur					
Transport					
Car					
	Chaintrier				
	Alentours Autocars				
	parking				
/pers					
Visites					
lundi					
mardi					
mercredi					
jeudi					
vendredi					
samedi					
Frais annexes					
Frais de préparation					
Options Telepherique Raquettes					
bagages ..					
Pourboire chauffeur					
Pourboire service					
Cotisations FFRA					
Cadeau					
Moments de convivialité					
Imprévus					
Objectif					
Ecart Objectif ???					
Prix voyage / pers SAR					

Synthese financière

Roger Cantiniau 03/03/2022

Frais de préparation
(suivant base de la SAR)

Nom Prénom des Animateurs			
Denomination de la reconnaissance Date			
Deplacements			
Auto			
Indemnité kilométriques			
Nombre de kilomètres			
Autoroute			
Autres			
Facture trains ,Bus ect ...			
Hebergement			
Nuitées			
Petit déjeuner			
Pique-nique			
Souper			
Frais annexes			
Affranchissements			
Toutes achats liés à l'organisation			
Options Telepherique Raquettes			
bagages ..			

C:\Users\roger\Downloads\indemnités préparations voyages SAR annexe 3-2 (9)

Roger Cantinlau 02/03/2022

Indemnités préparation voyages SAR

Ces frais sont intégrés au coût du voyage et donc partagés entre chaque participant.

Indemnités déplacements :

Auto: Indemnité kilométrique (base service fiscaux et CDRP 17) qui sera revalorisée chaque année (Exemple pour 2022: 0,45/km pour véhicule 7cv).

Nombre kilomètres : base Mappy ou ViaMichelin

Autoroute : base ticket ou facture

Autres : factures trains, bus

Indemnités hébergement/repas: (Référence Guide impôts pour indemnités professionnelles) qui seront revalorisées chaque année, remboursements sur factures avec les montants maximum suivant:

Pour 2022:

Nuitée : 1 personne : 70 € + 5 € (Petit déjeuner) soit 75 €

couple : 70 € + 5 € + 5 € (Petits déjeuners) soit 80 €

Diner : 20€ / personne

Frais Annexes: (factures)

Affranchissements.

Tous les achats liés directement à l'organisation du voyage. Les cartes et guides, quand ils sont remis au club à l'issue du voyage, sont remboursés sur le budget général de la S.A.R.

Demande de remboursement:

Remplir la fiche de frais jointe.

Annexe 2

Planning Vallée de Chevreuse

Annexe 7

	 Lundi 6 septembre 2021	 mardi 7 septembre 2021	 mercredi 8 septembre 2021	 jeudi 9 septembre 2021	 vendredi 10 septembre 2021	 samedi 11 septembre 2021	 Hyp KMS non validé par l'autocariste
Hyp KMS	420	100	100	77	100	468	1265
	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	Petit dej 7h 9H	
	Chaussures de rando propres						
Deroulement journée	Visite de Dourdan	Les 4 châteaux en vallée de Chevreuse	Vallée de Bievres, étang des arcades de Buc et Jouy en Josas	Port Royal et chemin de Racine et Chevreuse	Tout sur Versailles	Villandry	
8	8h Depart pour Chateau Breteuil	50 8h Depart pour Chateau Breteuil	50 8h Depart Guyancourt Bouviers vallée de la Bievre	50 8h Depart la ferme Le Manet Montigny le Bretonneux	38 8h Depart Versailles	50	
8h30	Depart Saintes Parking Hyper U				Dépose face au château ?	8h30 depart Dourdan	
9	Début du séjour	Vigipirates 9h30 Visite Château et parc	Rando	Rando	Vigipirates Visite château		
10	Pause autocariste ?				Visite jardin	Pause autocariste ?	
11				Casse croule Musée Port royal Chemin de Racine			
12	pique nique autocariste	Proximité du Château de Meridon	pique nique			Villandry 12h	245 pique nique
		autocariste ?	Jouy face au musée	pique nique	Pique nique Place de la Guinguette	autocariste ?	
13			parcours au car chaussures !! Vigipirates Musée de Jouy	autocariste ?	autocariste ?	Visite 2h30	
14			Vigipirates Musée Jouy 13h30	Château Fort de la Madeleine			
15	Visite de Dourdan	420	Durée 1h30	autocariste ?	Visite Trianon et hamou	depart Villandry 15h30	
16		17h30 Retour Breteuil		Vigipirates 15h30 Surprise			
17		Retour Dourdan	50 17h30	50 Retour Dourdan	39 Retour Dourdan	50	223
18	Dourdan Belambra						
	Installation					Saintes 18h 19h	
		18h30 Dourdan Belambra	18h30 Dourdan Belambra	18h30 Dourdan Belambra	19h Dourdan Belambra	Fin du séjour	
	Pot d'accueil 18h30 Diner 19h30 20h30	Diner 19h30 20h30	Diner 19h30 20h30	Diner 19h30 20h30	Apéro 19h Diner 19h30 20h30		
Pause autocariste ?							

F:\Dourdan 2021\Planning Dourdan\Planning Dourdan 2021 03 01 annexe 7

Roger Cantinau 11/03/2021



Association affiliée

Notice d'information préalable
Séjour en Vallée de Chevreuse
Saintonge Aunis Randonnées

FF Randonnée
Comité départemental
Charente Maritime



Saintes, le 26 février 2021

Notice d'information
Sortie en Ile de France, Vallée de Chevreuse,
Vallée de La Bièvres et Versailles
06 /09 au 11/09/2021

Organisation

Jean-Jacques GRATADOUX (06 13 74 43 40) ;
Marylise GRATADOUX (06 20 19 05 87) ;
Roger CANTINIAU (06 32 81 41 70) ;
Lydie CANTINIAU (06 87 05 43 76)

La sortie est ouverte aux adhérents de Saintonge Aunis Randonnées, titulaires de la licence FF Randonnée 2021 avec assurance IRA ou FRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée assurés IRA/FRA.

Nombre de participants : 53 au maximum,

Trajet et déplacements : autocar

Programme :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre avec visites de lieux touristiques
Départ de Saintes le 06/09/2021 au matin (rendez-vous 8h Parking Hyper U)
Retour le samedi 11/09/2021 dans l'après - midi (vers 18h)

Hébergement :

Club BELAMBRA Hôtel – Le Normont – Avenue d'Orléans -91410 DOURDAN –

Tel : 01 60 81 66 66

En pension complète (sauf pique-nique du lundi midi),

En chambres de 2 personnes avec sanitaires complets

Coût du séjour :

Le coût du séjour est fixé à 530 € par personne, hors assurance, en pension complète, en chambre double, ou à 2 lits avec sanitaires complets (lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni, TV et Wifi dans chaque chambre).

.../...

Annexe 3



Association affiliée
Notice d'information préalable :
Irlande comté de Cork
Du 09 septembre au 18 septembre 2022

Annexe 12

Comité départemental
Charente Maritime



Saintes, le 12 Octobre 2021

Pré-inscription

Irlande comté de Cork dans le sud ouest du pays Du 09 septembre au 18 septembre 2022

Organisatrices : Monique VICARD : 06 75 12 88 44
Colette RAVAUD : 06 16 46 33 84
Sylviane BLIN : 06 18 15 00 02
Annick ECOLAN : 06 73 73 81 14

La sortie est ouverte aux adhérents de Saintonge Aunis Randonnées, titulaires de la licence FFRandonnée 2021/2022 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée.

Nombre de participants : 52 au maximum

Date : du vendredi 9 septembre 2022 au dimanche 18 septembre 2022

Programme : (carte jointe)

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre avec visites de lieux pittoresques

Début de séjour : Rendez vous au parking de HyperU de Saintes vendredi 9 septembre 2022 à 7h

Fin du séjour : dimanche 18 septembre 2022 à 18h au parking d'HyperU à Saintes.

Vous allez découvrir la côte sud ouest du comté de Cork et les environs de Killarney dans le Kerry.

Vous commencerez dans les bois de Glengariff, (15,5km) réserve naturelle avec des chênes majestueux.

Vous visiterez la péninsule de Mizen Head et apprécierez ses falaises.

Vous arpenterez un sentier dans la péninsule de sheep's head (14km) et aurez de magnifiques vues sur les baies de Dunmanus et Bantry. Vous randonnerez dans la péninsule du Beara (13,5km) à la découverte des mines de cuivre et d'une flore luxuriante.

A Killarney, vous marcherez autour d'un lac dans le parc de Muckross (13km). Vous pourrez admirer des cascades dans des gorges de la Loe (17km).

Vous visiterez le château de Blarney, Cobh Heritage Center, le port de Cobh et Kenmare.



ANNEXE 13

Saintonge Aunis Randonnées 20 bis Rue Guynemer 17100 SAINTES sarandonnees@laposte.net	Assurance R.C.P. GROUPAMA Paris Val de Loire 60, Bd. Duhamel du Monceau 45160 OLIVET Ct n° : 41789295M / 0002 Garantie financière: GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 ct. n° 4000716162 /0	IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	Date: 26/03/2021 N° fédéral du séjour : FR010250
---	--	--	---

Client :			
Nom - Prénom :		N° Licence FFRP :	
Adresse :			
CP :	Ville :		
Tél :	Port :	E-mail :	

Conjoint :			
Nom - Prénom :		N° Licence FFRP :	
Adresse :			
CP :	Ville :		
Tél :	Port :	E-mail :	

Personne à prévenir en cas de problème :-			
nom.....	prénom.....	tel.....	mail.....

Séjour ou Voyage : Ile de France Vallée de Chevreuse	
Description : Randonnée pédestre	
Lieu: Vallée de Chevreuse Date: du 06/09/2021 au 11/09/2021	

Organisateur : Nom Saintonge Aunis Randonnées: Voyage ou séjour : Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 53 participants n'est pas inscrit à la date du 10/04/2021	Hébergement : Mode Club Belambra Hôtel Nom : Le Normand Avenue d'Orléans 91410 Dourdan Chambre : Double/Twin/Individuelle avec supplément Contenu prestation : Pension – 5 jours Sac pique-nique du mardi au vendredi
Formalités : Licence FF Randonnée en cours de validité : oui Passeport : non CNI : oui Permis de conduire valide pour les chauffeurs	Transport : Description : Autocar
Révision de prix : Voir notice d'information de l'organisateur	Assurances facultatives : (barrer les mentions inutiles) • Annulation/interruption : OUI NON • Bagages : OUI NON • Assistance : OUI NON
Frais de résolution ou d'annulation Voir notice d'information de l'organisateur	

10 avril 2021.

Nom du séjour : Séjour en Vallée de Chevreuse

Du 06/09/2021 au 11/09/2021.

Numéro du séjour : FR010250

Roger Cantiniaux

1 rue des Barguenas

17100 Saintes

0632814170

Bonjour à Tous,

Suite à votre pré-inscription au séjour rappelé en objet, nous avons le plaisir de vous adresser, ci-joint, en double exemplaire, le bulletin d'inscription.

Nous vous invitons à nous retourner, les 2 exemplaires de ce bulletin revêtus de votre signature.

Après régularisation par nos soins, nous vous retournerons l'exemplaire qui vous est destiné.

Vous avez la possibilité de souscrire à différentes assurances (facultatives). Vous trouverez, annexé à cet envoi, le formulaire d'adhésion correspondant. Si vous souhaitez profiter de tout ou partie de cette offre, nous vous invitons à :

-Remplir le formulaire d'adhésion et à déterminer le montant à payer.

Les inscriptions en 2020 restent acquises mais le document est à nouveau à valider car le numéro de voyage à changer.

Tous adhérents peuvent souscrire (même si vous n'avez pas retenu l'assurance en 2020)

Par contre le document avec souscription ou non doit nous être transmis et parapher.

Roger Cantiniaux

Les animateurs : Lydie Cantiniaux

Marylise et Jean-Jacques Gratadoux

Babeth Cerf Présidente de la SAR

Nota :je reste à votre disposition pour toutes questions

Notice relative aux assurances facultatives consultable à la permanence de l'Association ou sur le site de l'association (préciser ici l'adresse du site et le chemin pour accéder au document).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris - N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 Centre d'information: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67
Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.
Code APE : 9132 - SIRET : 30158816400044

IMv8-Annexe 13 bis-lettre envoi contrat septembre 2020

Annexe 4

Guide du responsable tourisme
Annexe 11



Groupama



Annexe 11

ASSURANCES OPTIONNELLES (Groupama n°41789295M – Mutualité n° 5369)

ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE – BAGAGES – ASSISTANCE RAPATRIEMENT BULLETIN DE SOUSCRIPTION 2020/2021

**TOUTES LES ASSURANCES DOIVENT ETRE SOUSCRITES ET REGLEES AU MEME MOMENT QUE LE SEJOUR.
AUCUNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES INSCRIPTION ET REGLEMENT DU SEJOUR.
FORMULAIRE A REMETTRE A VOTRE ASSOCIATION ORGANISATRICE**

ADHERENT :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail : @ Téléphones : / / ou / /
Numéro de licence FFRP :
Inscription au voyage n° : (N° de voyage FFRP) Destination :
Date d'inscription au séjour : / / Date de début du séjour : / / Date de fin du séjour : / /

OPTION 1 ☐ Je souscris l'assurance annulation/ interruption de séjour.		De 251€ à 400.99€	O 13€	De 1 201€ à 1 600.99€	O 34€	De 2 401€ à 2 800.99€	O 60€	De 3 601€ à 4 600.99€	O 87€
		De 401€ à 800.99€	O 21€	De 1 601€ à 2 000.99€	O 42€	De 2 801€ à 3 200.99€	O 69€	De 4 601€ à 5 600.99€	O 96€
Jusqu'à 250.99€	O 8€	De 801€ à 1 200.99€	O 27€	De 2 001€ à 2 400.99€	O 51€	De 3 201€ à 3 600.99€	O 78€	De 5 601€ à 6 500€	O 105€

OPTION 2

☐ Je souscris l'assurance bagage

Montant de la garantie	1 200€
Cotisation	12.56€

OPTION 3

☐ Je souscris l'assurance « Assistance Rapatriement – Voyage touristique »

- a) Tous les licenciés IRA, IMPN, FRA, FMPN bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier.
b) Si l'assurance « annulation » a été souscrite, cette garantie est acquise pour la France métropolitaine.
-) **Autre cas : 5.87€**

COTISATION :

Cotisation option 1 : € Cotisation option 2 : € Cotisation option 3 : €

Cotisation TOTALE TTC

Fait à, le, / /

Signature :

☐ Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances individuelles facultatives proposées par Gras Savoye (annulation – interruption de séjour / bagages / assistance rapatriement). **cocher cette case même si aucune assurance n'est souscrite.**

« Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre adhésion et la gestion de votre contrat d'assurance. Dans ce cadre, ces données peuvent être transmises à l'Assureur et peuvent également être communiquées à des experts, à nos conseils, à nos prestataires et sous-traitants. A défaut d'opposition expresse de votre part, nous pourrions vous adresser des courriers ou emails d'information en lien avec votre contrat sans caractère commercial. Vos données personnelles recueillies et traitées dans le cadre de la gestion de votre contrat ne seront toutefois jamais utilisées à des fins de prospection commerciale. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance ou le consentement concernant l'éventuel traitement de vos données de santé. La base juridique du traitement de vos données est l'exécution de votre contrat d'assurance. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre contrat et au-delà, à compter de la clôture du dossier, pendant la durée autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer pour motifs légitimes à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Gras Savoye, l'impossibilité de gérer votre contrat et donc les prestations liées à ce dernier. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, et contacter le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse informatique libertes@gras-savoie.com ou par voie postale à l'adresse suivante : Gras Savoye – Délégué à la Protection des Données – Immeuble Quai 33 – 33334 quai de Dion Bouton – CS 70001 – 92614 Puteaux Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3, place de Fontenay – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

IMv10 - Annexe 11 - Bulletin assurance - M&J juillet 2020

Assurance Séjours et Voyages.

Fiche d'information utile.

Annexe 11bis



SE RENSEIGNER :

1 seul interlocuteur, GRAS SAVOYE.

Vous pouvez nous joindre par téléphone, mail, courrier :



09-72-72-01-19



ffrandonnee@grassavoye.com



Gras Savoye- Département Sport
Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton
CS 70001 – 92 814 PUTEAUX Cedex

DECLARER UN SINISTRE :

2 interlocuteurs selon la nature du sinistre :



- ANNULATION DE SEJOUR
- INTERRUPTION DE SEJOUR
- BAGAGES

✓ **DECLARATION EN LIGNE**
www.ffrandonnee.grassavoye.com

✓ **DECLARATION PAPIER**
Gras Savoye- Département Sport
Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton
CS 70001 – 92 814 PUTEAUX Cedex



- ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ **APPEL TELEPHONIQUE**

De France:

01-45-16-84-99

De l'étranger :

+33(0)-1-45-16-84-99

IMPORTANT Vous pouvez appeler Gras Savoye (09 7272 0119) pour obtenir des renseignements pour déclarer ou pour suivre un sinistre.

Mais nous ne pourrons pas ouvrir et prendre en compte la déclaration de sinistre au téléphone.

Apposer ici le tampon de
l'organisateur



Annexe 11ter

ANNULATION / INTERRUPTION VOYAGE – BAGAGES (contrat Groupama 41789295M)

DECLARATION DE SINISTRE (1/2) une déclaration par victime

Si vous ne faites pas votre déclaration en ligne : www.ffrandonnee.grassavoye.com (PLUS RAPIDE ET PLUS SIMPLE)

Vous pouvez adresser cette déclaration de sinistre à :

GRAS SAVOYE Willis Towers Watson – Département Sport & Evénements
« Immeuble Quai 33 », 33 quai de Dion Bouton – CS70001 – 92814 PUTEAUX Cedex.

DECLARANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : @ Téléphones : / / ou / / /

VICTIME :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

SINISTRE :

Date du sinistre : / / Lieu du sinistre :

Déclaration succincte :

Nature du
sinistre :
Cocher la case
concernée

Règle générale : l'assuré doit, par des attestations, factures, ordonnances, certificats ou autres documents adéquats, prouver à l'assureur le bien-fondé de l'indemnité réclamée.
Fournir systématiquement : Copie du bulletin d'inscription + factures + dans tous les cas, les justificatifs indiqués ci-après (se reporter aux notices descriptives « Dispositions en cas de sinistre » pour les autres justificatifs à fournir selon la nature de l'événement à l'origine du sinistre)

Assurance Annulation et Interruption		
☐	Annulation	- le bulletin d'inscription au séjour, - le bulletin de souscription à l'assurance, - la présente attestation « Annulation Interruption et dommages aux bagages » complétée par l'organisateur, - la "notice d'information" mentionnant les conditions d'annulation - le cas échéant, le document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'annulation (copie du livret de famille, certificat de concubinage,...), - un R.I.B., - après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de GS ou Mutualde.
☐	Interruption	- les factures de l'Organisme habilité du Voyage, - un R.I.B., - les originaux des titres de transport retour non utilisés et utilisés, - la référence du dossier pour lequel l'Assuré a obtenu l'accord d'interrompre le séjour par Mutualde - ou l'attestation d'intervention d'un autre assureur précisant le motif de l'intervention, - après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de GS ou Mutualde
BAGAGES Fournir systématiquement : l'original du Constat d'Irrégularité Bagages (P.I.R.) établi par le service Bagages de la Société de transport, ainsi que le ticket original d'enregistrement du (des) bagage(s) concerné(s).		
☐	Perte	les factures d'achat originales des Biens garantis disparus.
☐	Vol	- le dépôt de plainte circonstancié établi auprès des autorités de police les plus proches du lieu du délit - les factures d'achat originales des Biens garantis, - les photos et attestations d'estimation certifiées par un expert agréé lorsqu'il s'agit de bijoux, montres, perles, pierres précieuses et objet façonnés avec du métal précieux.
☐	Destruction totale ou partielle	- le témoignage écrit de l'accompagnateur ou d'un tiers et/ou un certificat médical si le dommage s'est produit lors d'un Accident corporel de l'Assuré, - la facture des réparations du Bien garanti détérioré accompagné de la copie de la facture d'achat de ce Bien garanti. - ou le certificat d'un professionnel attestant du caractère irréparable du Bien garanti détérioré accompagné de la facture d'achat originale de ce Bien garanti. - attestation écrite de l'entreprise concernée.

IMV9 - Annexe 11ter - Dec.Sin. M&J août 2019